

OBJET : Task-force du Conseil provincial – Propositions

1. Contexte

Suite aux élections de mai 2019, la nouvelle majorité régionale décide, au travers de sa nouvelle Déclaration de Politique Régionale, de solliciter les Provinces pour soulager les autres niveaux de pouvoir. Pour rappel, la DPR prévoit :

*« Les provinces **reprendront progressivement à leur charge**, et au plus tard d'ici la fin de la législature, **les contributions communales au financement des zones de secours**. Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis **tout en réduisant le volume d'action « résiduel » des provinces.** »*

« ...développer des politiques supracommunales au niveau de chaque bassin de vie ... étudier une réforme des provinces, ..., centrée sur la supracommunalité. Une attention toute particulière sera recherchée quant au rapport qualité/coût des services provinciaux rendus. »

Deux notes successives, validées par le Gouvernement wallon en mars 2020 et en juillet 2020, imposent une reprise progressive, par les Provinces, de la dotation communale aux zones de secours à l'horizon 2024, avec une gradation progressive (chiffres notes de juillet 2020) :

- 20% soit 14,9 mio € en 2020 ;
- 30% soit 25,9 mio € en 2021 ;
- 40% soit 36,7 mio € en 2022 ;
- 50% soit 47,6 mio € en 2023 ;
- 60% soit 59,2 mio € en 2024.

Par conséquent, c'est près de 11 millions € supplémentaire à dégager chaque année d'ici 2024. Bien que ces chiffres puissent encore évoluer, à ce jour, ils restent les seuls montants connus et sur lesquels le Conseil provincial peut se baser pour effectuer son travail de réflexion.

Conscient du défi immense qui attend la Province de Hainaut, dès le budget 2021, le Conseil provincial décide, le 30 juin 2020, de créer une Task force, en son sein, *« qui aurait pour missions principales, entre autres, d'examiner le développement, le maintien ou la réduction de compétences, partiellement ou globalement. »*

1. Composition et thématiques examinées

Présidée par le Président du Conseil provincial, la Task force était composée de trois représentants par groupe politique selon les thématiques abordées.

Durant près d'un an, et ce malgré la crise sanitaire, la Task force s'est réunie à 7 reprises pour évoquer l'ensemble des pôles d'activité de la Province ainsi que certaines matières transversales.

Cependant, compte tenu des impératifs de temps imposées à la Province de Hainaut pour trouver des solutions, certaines thématiques n'ont pas pu être abordées en Task force.

Lors de ces réunions, l'Administration a fourni d'excellentes présentations reprenant leurs missions, leurs objectifs et les impacts budgétaires de chaque activité. Un focus spécifique sur le financement des zones de secours, sur les finances provinciales, les ressources humaines et la gestion du patrimoine a également été présenté.

Les membres de la Task force s'associent pour remercier l'ensemble de l'Administration pour le travail réalisé. Il salue l'énergie déployée pour présenter des chiffres précis ainsi que le travail d'introspection qui a été mené.

Récapitulatif des séances de la Task force

9 juillet 2020	Réforme du financement des zones de secours / Budget et finances
27 août 2020	Hainaut Gestion du Patrimoine
24 septembre 2020	Inspection Générale des Ressources Humaines
24 février 2021	Direction Générale des Enseignements du Hainaut
22 avril 2021	Direction Générale des Affaires sociales
10 juin 2021	Hainaut Culture Tourisme
24 juin 2021	Hainaut Développement Territorial

1. Propositions de la Task force

Après avoir entendu les différents intervenants et examiné les documents remis en Task force, celle-ci s'est réunie pour proposer quelques pistes de réflexion qu'elle souhaite soumettre au Collège. Bien entendu, les pistes évoquées ci-dessous ne sont pas exhaustives et sont, pour la plupart, de portée générale.

1. Budget et finances

Suite à la présentation relative à la situation budgétaire de la Province et à son évolution, la Task force salue les efforts réalisés ces dix dernières années par les exécutifs successifs pour redresser les finances provinciales et doter la Province de Hainaut d'un bas de laine important au fur et à mesure des années.

En effet, les budgets successifs des Provinces ont régulièrement été mis à mal par des prélèvements successifs sur le fonds des provinces ou l'ajout de nouvelles charges qu'il a déjà fallu financer par de nombreuses mesures structurelles (cotisation de responsabilisation, financement du second pilier de pension, zones de secours, ...).

Néanmoins, sans une maîtrise de nos dépenses et sans nouvelles mesures d'économies structurelles fortes, ce boni risque bien de s'étioler rapidement et de plonger notre Institution dans une situation financière immaîtrisable.

Au vu des chiffres qui lui ont été présentés par le Directeur financier et considérant la ventilation des dépenses par catégorie et domaine d'activité, la Task force propose au Collège provincial :

- ! De diminuer les dépenses de transfert non-obligatoires au vu des transferts importants déjà réalisés dans le cadre du financement des zones de secours en aucun cas, l'octroi du subside ne peut être inférieur au coût de la charge administrative (sauf obligation légale) ;
- ! De réduire les dépenses de fonctionnement des services en tenant compte des nouveaux modes de travail (digitalisation des processus administratifs, travail par visioconférence,...) ;
- ! D'étudier toutes les pistes d'augmentation de recettes à disposition du Directeur financier - plus spécifiquement au niveau du règlement général relatif à la perception des taxes provinciales et à leur recouvrement - et des institutions dans le cadre des prestations de service qu'elles réalisent. Cette mesure devra bien entendu tenir compte du caractère social de la prestation et de l'intérêt général des hennuyers afin de ne pas renforcer la fracture sociale et les inégalités ;
- ! De mettre en place un service spécialisé dans la recherche de subventions ;
- ! De mener une politique d'investissements permettant une maîtrise – voire une réduction – de la charge de la dette sur le moyen et le long terme et ayant un minimum d'impact – voire un impact positif - sur les dépenses à l'ordinaire ;
- ! De proposer, après consultation des différentes parties prenantes, la suppression ou la réduction d'activités qui ne répondent plus aux enjeux socio-économiques actuels et aux besoins du territoire provincial hennuyer ;
- ! D'exiger, auprès du Gouvernement fédéral, qu'il prenne ses responsabilités et qu'il assume la part qui lui incombe dans le financement des zones de secours ;
- ! D'exiger, de la Région wallonne, la restitution des 13,46 millions €, prélevés dans le fonds des provinces, et servant à financer le second pilier de pension du personnel contractuel des pouvoirs locaux.
- ! De limiter les dépenses de publications et envois « papier » (magazines...) et de poursuivre la politique de dématérialisation des documents provinciaux ;
- ! De faire dépendre tout déplacement à l'étranger d'un accord préalable du bureau du Conseil provincial pour le personnel politique et du Collège provincial pour le personnel administratif, avec présentation de la justification du déplacement, d'un budget préalable dont tout dépassement devra être justifié devant le Conseil provincial ;
- ! D'inciter les asbl provinciales à tendre vers l'autonomie budgétaire (ou à tout le moins la neutralité budgétaire dans les flux avec la Province), et plus spécifiquement les ETA.

Par ailleurs, compte tenu des obligations décrétales imposant aux provinces de consacrer 10 % du fonds des provinces à une politique de supracommunalité ; Considérant la volonté du Gouvernement wallon de développer la politique supracommunale autour des bassins de vie et d'en être le moteur ; La Task force propose au Collège provincial :

- ! D'adapter sa stratégie de supracommunalité afin qu'elle corresponde aux nouveaux enjeux définis par le Gouvernement wallon dans sa déclaration de Politique Régionale ;

- ! De demander à la Région wallonne de supprimer la valorisation des 10 % du fonds des provinces pour des actions de supracommunalité et de valoriser ceux-ci dans des missions dédiés à la sécurité.

1. Patrimoine bâti

La province de Hainaut dispose d'un patrimoine bâti exceptionnel à plus d'un titre. Par son ampleur - 960.000 m² et 180 sites - mais également par sa qualité architecturale et sa valeur patrimoniale. Cependant, celui-ci est majoritairement vétuste et souvent très énergivore malgré les investissements consentis depuis de nombreuses années déjà pour améliorer leur performance énergétique. Face aux défis financiers et environnementaux de demain, il importe, pour la Task force, de donner les moyens à Hainaut Gestion Patrimoine d'optimiser l'utilisation et l'occupation des bâtiments provinciaux d'une part, et d'améliorer leur performance énergétique d'autre part.

Pour ce faire, la Task force propose au Collège provincial :

- ! D'adopter un plan de rationalisation du patrimoine bâti provincial notamment en centralisant, là où cela s'avère pertinent, les services situés dans des bâtiments isolés (en corrélation avec la mutualisation de certaines fonctions comme les auxiliaires professionnelles, secrétariat, ouvriers,...) ;
- ! De vendre les bâtiments inoccupés ou trop vétustes pour être rénovés selon les nouvelles normes énergétiques fixés par la RW et l'Europe en veillant le cas échéant au maintien d'un droit réel sur le terrain et d'utiliser au maximum les dispositifs légaux permettant de valoriser le prix de vente des biens (ex : le renoncement au droit d'accession) ;
- ! D'investir massivement dans des travaux d'économies d'énergie en diversifiant les sources de financement (emprunts, fonds propres, subsides, tiers investisseurs,...) afin de maîtriser la charge de la dette ;
- ! D'intensifier la recherche d'appels à projets/subventions permettant de rénover ou construire des bâtiments répondant aux normes fixés par la RW et l'Europe dans un futur proche ;
- ! D'adapter les espaces de travail aux nouvelles formes de travail : espaces de travail partagés, salles de réunions high-tech, espaces de co-working, flexdesk, etc... en vue de rationaliser le bâti ;
- ! Revoir les tarifications d'occupation de bâtiments provinciaux par des tiers.

1. Ressources humaines

Dans le cadre de ses travaux, la Task force réaffirme sa position quant au personnel provincial. Celui-ci ne doit pas être l'otage des décisions menées à d'autres niveaux de pouvoir. Pour la Task force, la priorité doit être donnée au maintien du personnel. Le licenciement est une ligne rouge qu'il ne faut pas franchir et toutes les mesures doivent être prises pour éviter un bain de sang social.

Compte tenu que près de 4500 agents non-enseignants travaillent au sein de la Province de Hainaut et que ceux-ci représentent 70% des dépenses du budget

provincial, la Task force reconnaît qu'une part importante de l'effort budgétaire à trouver d'ici 2024 devra passer par une réduction non-négligeable du personnel.

Pour ce faire, la Task force propose au Collège provincial :

- ! De mettre en place ou d'étendre la politique de mutualisation, au sein des institutions et entre les institutions, pour des fonctions administratives, comptables, auxiliaires professionnelles ou ouvriers ;
- ! De mutualiser les fonctions « spécifiques »/compétences « rares » entre institutions ;
- ! De mettre en place une gestion prévisionnelle des départs à la retraite afin de pouvoir anticiper la formation et le transfert de connaissance avec l'agent qui reprendra la fonction ;
- ! De poursuivre la politique de non-remplacement du personnel tout en garantissant le maintien de la qualité du service public ;
- ! D'évaluer la pertinence des mises à disposition du personnel provincial à des tiers et d'envisager une valorisation financière de celle-ci ;
- ! D'optimiser les aides à l'emploi ;
- ! De favoriser la mise en place du télétravail (pour les fonctions télétravaillables) et des espaces de co-working (en corrélation avec la rationalisation du patrimoine) ;
- ! D'encourager la formation continue du personnel provincial afin de renforcer son adaptabilité.

Néanmoins, la Task force souhaite que soit poursuivie la politique de nomination du personnel afin de respecter nos engagements dans le cadre du Pacte pour une fonction publique locale, solide et solidaire.

1. Enseignement

L'enseignement est l'un des piliers fondamentaux de la Province de Hainaut. Largement subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement provincial reste néanmoins insuffisamment financé pour lui permettre d'offrir un enseignement de qualité à ses élèves. Au travers de la présentation réalisée par la DGEH, la Task force a pris conscience de l'investissement provincial pour tenter de fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement de ses missions de base mais également d'autres missions comme l'accompagnement médico-social, la mise en place d'un enseignement numérique de qualité, les projets internationaux, l'accompagnement pédagogique des enseignants, etc...

Consciente qu'investir dans l'éducation de nos enfants est indispensable pour favoriser leur émancipation et leur garantir un ascenseur social. Il apparaît malgré tout nécessaire, pour la Task force, que le pôle enseignement de la Province de Hainaut participe à l'effort global.

Pour ce faire, la Task force propose au Collège provincial :

- ! D'analyser les normes d'encadrements et les besoins des écoles et des directions régionales afin de mutualiser le personnel et optimiser l'organisation géographique des services ;

- ! D'évaluer l'opportunité d'une reprise d'enseignements communaux au regard des offres de formations proposées par la Province de Hainaut sur le territoire et de garantir la neutralité budgétaire de celle-ci ;
- ! D'optimiser l'occupation des locaux occupés par l'Enseignement en vue de rationaliser ceux-ci lors d'une extension de formation.
- ! De développer l'adéquation entre l'enseignement et le monde de l'entreprise par un accroissement des contacts entre ces secteurs.

1. **Affaires sociales**

Le Hainaut est la Province qui investit le plus dans l'Action sociale notamment au travers de son département « Personnes handicapées ». Celui-ci concentre l'essentiel du personnel, du patrimoine et des budgets. Bien que l'Action sociale devra, comme les autres pôles d'activité provinciaux, fournir de gros efforts budgétaires et humains pour réaliser des économies, la Task force rappelle son attachement à maintenir une politique sociale forte, portée vers les personnes fragilisées et porteuses d'un handicap.

Pour ce faire, la Task force propose au Collège provincial :

- ! D'optimiser les aides de l'AVIQ en fonction des obligations règlementaires qui les conditionnent ;
- ! Mutualiser le personnel des petits services (exemple : SSM, SAMV, etc...) ;
- ! D'analyser les normes d'encadrement en regard des moyens budgétaires disponibles et d'envisager la possibilité de revoir les taux d'occupation des services résidentiels des IMP ;
- ! D'accentuer les collaborations de service entre les ETA provinciales et les institutions via, par exemple, le recours au in-house quand c'est possible ;
- ! D'accentuer les collaborations entre les institutions provinciales et les acteurs externes à la Province actifs dans le domaine du handicap.
- ! Envisager les actions nécessaires pour permettre aux structures d'intégration pour personnes handicapées (ETA) d'être autonomes financièrement.

1. **Culture et Tourisme**

1.1. **Culture**

L'action culturelle en province de Hainaut est aujourd'hui centenaire. A tout moment elle s'est développée en ayant pour but de contribuer à l'épanouissement de chacun, de développer l'esprit critique en donnant la priorité à l'accessibilité et à la proximité via, notamment, l'éducation permanente. Son action a débouché sur un maillage socio-culturel sur l'ensemble du territoire hennuyer via un rôle d'opérateur (bibliothèques, musées, Fabrique de théâtre, ...) ou d'appui au travers de vacations, prêt de matériel ou subsides dont certains sont obligatoires.

Comme d'autres, l'action culturelle souffre et pourtant elle continue à faire sens auprès de la diversité des acteurs de la vie culturelle du Hainaut à travers ses 9 secteurs d'activités.

La Task force mesure les bienfaits de la Culture sur la société et propose donc au Collège provincial :

- ! D'évaluer les axes de mutualisation possibles entre ses différents secteurs d'activité ;
- ! D'évaluer sa politique en matière d'achat, de gestion et de valorisation de ses œuvres d'art ;
- ! ...

Au moment où le secteur culturel sort extrêmement affaibli de la crise sanitaire, un délitement de son action de terrain serait extrêmement dommageable pour les acteurs associatifs et publics qui en bénéficient et notamment les plus fragiles d'entre eux.

1.1. Tourisme

En ce qui concerne le tourisme à la Province de Hainaut, celui-ci est axé sur deux ASBL aux missions sensiblement différentes dont l'une n'est ni plus ni moins que la gestion d'un site UNESCO. La Task force est consciente que ce secteur possède des atouts réels et très actuels en permettant un tourisme de proximité, social, patrimonial comme l'a démontré le beau succès enregistré en période de crise sanitaire.

Néanmoins, la Task force propose au Collège provincial :

- ! D'analyser les réformes possibles pour ce secteur, et les ASBL qui le compose, en tenant de la particularité de l'emploi mais aussi des sites touristiques en gestion ;
- ! De faire progresser le « business plan » des sites touristiques afin d'améliorer leur chiffre d'affaire et leur rentabilité ;
- ! D'envisager, avec la Région wallonne, une éventuelle reprise en gestion de certains sites actuellement gérés par la Province de Hainaut.

1. Ecodéveloppement territorial

Lors de leur présentation, les institutions qui composent le pôle d'Hainaut développement territorial ont à nouveau démontrés qu'ils se trouvaient au centre des préoccupations territoriales de la Province et que leurs missions répondent aux enjeux de développement durable et de santé publique.

La Task force a pris connaissance des nombreux efforts déjà réalisés par le pôle HDT par le passé et salue le travail de réflexion entamé par les institutions qui la compose. Conscient que de nombreuses missions réalisées par ce pôle doivent pouvoir être maintenues afin que la Province puisse continuer à répondre aux défis liés au climat, à la santé, au développement durable et à l'agriculture, la Task force propose au Collège provincial :

- ! D'investir dans des mécanismes de récupération des eaux de pluie afin de pouvoir faire face, le cas échéant, aux périodes de sécheresse et de pouvoir diminuer l'empreinte hydrique de la Province ;
- ! La création du cadre Hainaut Développement Territorial (HDT) qui regroupe les CEPESI-HD-CREPA-HVS et le CRECIT, engendrant :

- ! une mutualisation structurelle au niveau du service administratif et plus particulièrement des services des ressources humaines et de l'administration financière ;
- ! la création de pôles transversaux dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'agronomie, de la gestion de projets, de la communication et de tout le domaine juridique en ce compris les marchés publics (*cfr* présentation task force du 24/06/21)
- ! Réaliser toutes les propositions d'économies et de recettes supplémentaires proposées lors de la task force du 24/06/21 ;
- ! Envisager l'intervention provinciale dans le domaine de la santé uniquement lorsqu'elle répond à une problématique propre au Hainaut en veillant à ce qu'elle ne fasse pas double emploi ;
- ! Investir dans les mécanismes de production d'énergie notamment sur les biens immobiliers dont la province est propriétaire ;
- ! Veiller à ce que la gestion des abords des institutions soit étudiée de manière à engendrer, pour le personnel, une diminution de l'impact du réchauffement climatique.
- ! ...

